

stol-info

Attitude incompréhensible d'ArcelorMittal En pleine crise sanitaire, ArcelorMittal vous sucre vos congés !

En date du 27 avril 2021, a eu lieu la réunion mensuelle avec la direction générale d'ArcelorMittal Luxembourg. Ayant eu vent dans les services d'un changement de cap sur la **tolérance en matière de congés antérieurs**, l'OGBL Sidérurgie avait fait mettre à l'ordre du jour le sujet des congés 2020.

Sans aucune impunité, ArcelorMittal (AM) par la voix des ressources humaines a annoncé la **suppression au 31 mars 2021 des congés 2020 à 475 personnes**, ce qui représente pratiquement 1500 jours qu'ArcelorMittal va retirer à son personnel sans avertissement préalable.

Pendant une période aussi singulière que 2020, les salariés ont redoublé d'efforts et ont su s'adapter, même en sous-effectif. Néanmoins, AM veut appliquer pour la première fois sans avertissement et sans aucune tolérance la suppression au 31 mars des congés de l'année antérieure.

Quelle ingratitude d'ArcelorMittal envers ses salariés ?

L'entreprise a tenté de nous rassurer en nous indiquant que ceci **ne sera pas appliqué pour tout le monde**. Certaines personnes bien placées ou « reconnues comme indispensables au bon fonctionnement de l'entreprise » seront épargnées. Encore une fois, l'OGBL Sidérurgie constate que pour ArcelorMittal les salariés n'ont jamais eu la même valeur. L'entreprise oublie que nous sommes tous un maillon de la chaîne.

Encore dernièrement, un membre de la direction avait encore plusieurs centaines de jours de congés à prendre au moment de son départ sans que cela n'ait posé aucun problème au groupe ...**deux poids, deux mesures !**

Par conséquent l'OGBL Sidérurgie a demandé à ArcelorMittal Luxembourg de faire marche arrière, et de bien mesurer l'impact dévastateur pour le futur, si elle s'obstine à rester dans cette position. **L'OGBL Sidérurgie et les salariés n'auront d'autre choix que de changer leur attitude !** Il est encore temps pour ArcelorMittal de faire appel au bon sens.

Si la décision est maintenue, ce vol manifeste sera visible sur votre prochain bulletin de salaire (mars), donc restez très attentifs !

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions